



Fiduciaire Comptable du Hainaut S.R.L.
Société d'experts-comptables et de conseils fiscaux ITAA
sous forme de société à responsabilité limitée

Boulevard Kennedy, 69
Résidence de Brissy - 1^{er} étage
7000 MONS

TVA BE 0501.962.132
RPM Mons 0501.962.132

☎ 065 31 90 17
065 36 12 82

📄 065 84 04 41

✉ info@fiduciaire-fch.be

www.fiduciaire-fch.be

Nom et prénom :

Déclaration Fiscale IPP

Exercice d'imposition 2025 - Revenus 2024

En vue de préparer votre déclaration fiscale, merci de nous retourner le présent questionnaire complété et signé en y joignant les documents fiscaux demandés

Cher Client,

En vue de l'établissement de votre déclaration fiscale, **Exercice d'Imposition 2025 Revenus 2024**, auriez-vous l'amabilité de nous communiquer les renseignements suivants :

- Nom et prénom :
- Adresse mail privée :
- N° de téléphone :
- Copie de votre carte d'identité (si ce n'est déjà fait)
- Situation de famille :
 - o Etat civil au 31/12/2024 :
 - o Nombre d'enfants à charge au 31/12/2024 :
 - o Votre situation familiale a-t-elle été modifiée en 2024 ? OUI NON

Si oui, nous préciser la date de la modification et la raison (cohabitation légale, mariage, séparation, divorce, ...).

Si marié, pouvez-vous nous préciser le régime matrimonial « régime légal » ou « séparation de biens ».

- Nous remettre les Avertissements Extraits de Rôle au précompte immobilier pour l'année 2024 et le détail de vos biens immobiliers (adresse et type d'occupation : habitation privée, location professionnelle, location privée, etc.).

Si vos revenus de propriétés immobilières ont augmenté ou diminué par rapport à l'année dernière (achat, vente maison, terrains, etc....), nous remettre copie de l'acte d'achat/vente et de l'acte de prêt.

Si vous disposez de biens immobiliers à l'étranger, nous fournir les revenus locatifs perçus en 2024 pour ces biens ainsi que le détail des taxes payées pour ces biens à l'étranger. Si ces biens ne sont pas donnés en location, nous préciser la valeur locative potentielle de ces biens (voir notamment taxe foncière pour les biens en France)

- Veuillez nous faire parvenir les fiches fiscales, éventuelles, suivantes : fiches de rémunérations, allocations de chômage, indemnités de mutuelle, pension ou prépension, talons de congés payés, ...
- Nous remettre la ou les attestations bancaires, mentionnant les remboursements en capital et en intérêts, relatives aux emprunts hypothécaires.
Si le crédit a été souscrit en 2024, l'attestation de base est également à nous fournir (y compris pour l'assurance-vie éventuelle).

Point d'attention pour les crédits hypothécaires :

- Pour les avantages fiscaux liés aux crédits hypothécaires, il y a lieu de distinguer le(s) crédit(s) relatif(s) à l'habitation « propre » et le(s) crédit(s) relatif(s) à d'autres biens immobiliers.

L'avantage fiscal pour « l'habitation propre » est accordé par la région tandis que l'avantage fiscal pour les autres biens immobiliers est accordé par l'Etat Fédéral. Pour les nouveaux crédits, le « chèque habitat » a par ailleurs été instauré en région Wallonne.

L'habitation propre est l'habitation que vous occupez personnellement OU l'habitation que vous ne pouvez éventuellement pas occuper pour des raisons sociales ou professionnelles.

Afin de pouvoir déterminer l'avantage fiscal lié aux crédits hypothécaires, il est impératif de nous communiquer les renseignements suivants :

- ⇒ Si vous avez plusieurs crédits hypothécaires : pouvez-vous préciser pour chaque crédit le bien immobilier qui fait l'objet du financement (exemples : votre habitation propre, bien donné en location ou autres cas) ?
- ⇒ Si, durant l'année 2024, vous avez eu plusieurs habitations propres, pouvez-vous nous préciser la période de chaque habitation propre à prendre en compte ? (Exemples : l'année d'un déménagement, il peut y avoir plusieurs habitations propres OU en cas d'achat d'une nouvelle habitation alors que vous étiez déjà propriétaire d'une habitation propre).
- Possédez-vous une maison basse énergie, passive ou zéro énergie ?
 OUI NON
- Avez-vous droit à des réductions pour les dépenses énergétiques ?
 OUI NON
- Montant payé en 2024 concernant une éventuelle pension alimentaire :
 - Nom et prénom du bénéficiaire :
 - Adresse :
 - Lien de parenté :

- Attestations fiscales diverses :
Nous remettre toutes les attestations fiscales vous concernant. A titre d'exemple :
Attestation cotisations sociales d'indépendant, PLCI, **Tax Shelter, prêt coup de pouce**, assurance-vie individuelle, épargne-pension, frais de garde enfants < 14 ans, dons et libéralités, titres-services, chèques ALE, alarme contre le vol et l'incendie, extrait de compte des versements anticipés, etc...
- Versement en vue de l'acquisition de nouvelles actions ou parts de petites sociétés débutantes (applicable depuis l'année des revenus 2015).
Si vous avez procédé à un tel versement durant l'année 2024, pouvez-vous joindre l'attestation établie pour la réduction du capital ainsi que la preuve de paiement pour l'acquisition des actions ou parts ?
- Avez-vous perçu des dividendes en 2024 ? OUI NON
- Avez-vous souscrit une assurance protection juridique ? OUI NON
- Avez-vous été titulaire de plus d'un compte-titres ? OUI NON

Le cadre XIII de la déclaration reprend les renseignements à fournir concernant des assurances individuelles, comptes bancaires ou constructions juridiques à l'étranger. Les renseignements à compléter sont repris ci-dessous. Pouvés-vous les compléter ?

Assurance-vie individuelle à l'étranger.

Pouvés-vous nous indiquer si vous avez un jour conclu un ou plusieurs contrats d'assurance-vie toujours en cours en 2024 auprès d'une entreprise d'assurance établie à l'étranger ? OUI NON

Si OUI, pouvez-vous nous communiquer les points suivants :

Nom et preneur du contrat :

Pays où a été conclu le contrat d'assurance :

Compte bancaire à l'étranger.

Pouvés-vous également nous préciser si vous êtes titulaire d'un compte bancaire à l'étranger ?

Si OUI, le compte a-t-il été déclaré au PCC ? Pouvés-vous nous communiquer le pays où ce compte bancaire est ouvert ainsi que le nom du titulaire ou des titulaires du compte ?

Constructions juridiques à l'étranger.

Pouvés-vous nous indiquer si vous ou votre conjoint ou cohabitant légal ou l'un de vos enfants mineurs êtes un fondateur ou un tiers bénéficiaire d'une construction juridique établie à l'étranger ? OUI NON

Si OUI, indiquez ci-après pour chaque construction juridique, les renseignements demandés

Nom et prénom du fondateur ou du tiers bénéficiaire

- *Nom complet de la construction juridique*
- *Forme juridique de la construction juridique*
- *Adresse de la construction juridique*
- *Le cas échéant, n° d'identification de la construction juridique*
- *Nom et adresse de l'administrateur de la construction juridique*



Gros changements cette année au niveau des délais de validation des déclarations fiscales et ce **même en passant via un mandataire** (expert-comptable ou conseiller fiscal).

Voici les délais :

1. Déclaration « papier »

(En cas de décès notamment) : **30 juin 2025.**

2. Via Tax-on-web,

➤ **Principe général** : **15 juillet 2025**

➤ **Revenus spécifiques** : **16 octobre 2025**

Revenus spécifiques = revenus d'indépendant

→ Bénéfices et/ou profits

→ Et/ou rémunérations de dirigeants d'entreprise

→ Et/ou rémunérations de conjoints (cohabitants légaux) aidants

Nous insistons donc pour que vous nous transmettiez, le plus rapidement possible :

- Le présent questionnaire **complété et signé** (même s'il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière) ;
- L'ensemble des renseignements et documents fiscaux demandés.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de fournir l'ensemble des renseignements précités et que l'omission de données pourrait entraîner une déclaration incorrecte avec les désagréments que cela comporte.

Merci d'avance de votre bonne collaboration.

Au besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous prions d'agréer, Cher Client, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

F.C.H. S.R.L.

Date et signature